


Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_045-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN.	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	17		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	18		
Nombre de procurations :	1	<u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS	
Date de convocation :	05/05/2026	<u>Absents non représenté :</u> Fabien GELATO (Absent au deux premières délibérations).	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET	

2026/045 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026 et après lecture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 avril 2026,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance


Thi Nhu Hao HUET



Le Maire

Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN.</p> <p><u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS</p> <p><u>Absents non représenté :</u> Fabien GELATO (Absent au deux premières délibérations).</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET</p>	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	17		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	18		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	05/05/2026		

2026/046 – Intervention de la SAFER et Bail Rural pour les parcelles A 1780 et A 1783

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Faisant suite à la délibération n°13 du conseil municipal du 16 avril 2026 décidant de de reporter la décision sur le passage d'un bail rural avec Kevin HUGON pour les parcelles A 1780 et A 1783 à PLANTEZ NORD, d'une contenance respective de 1 ha 58 a 94 ca et 1 ha 43 a 54 ca, à un prochain conseil municipal, le temps d'obtenir des informations complémentaires de la part de la Safer sur les éléments ayant motivé sa sélection.

Après intervention de M. THIEFFRY (invité) rendant compte des motivations de proposition de la candidature de M. HUGON par la SAFER représentée dans les échanges par M. ARNAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de passer avec M. Kevin HUGON un bail rural pour les parcelles A 1780 et A 1783,

AUTORISE le maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'ensemble des documents relatifs au passage du bail rural avec M. Kevin HUGON,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 05/05/2026			

2026/047 – Proposition d'une liste de contribuable pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la directrice départementale/régionale des finances publiques. Cette désignation se fait à partir d'une liste de 32 noms devant respecter des conditions fixées à l'article 1650 du CGI notamment : être âgés de 18 ans au moins / être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne / jouir de leurs droits civils / être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) / être familiarisés avec les circonstances locales / posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La proposition est la suivante :

Président : Frédéric RODRIGUES,

Délégués titulaires :

Cyril PUECH
Thierry NOIR
Serge BEL
Nadia BERT
Jean Philippe REYMOND
Fabien GELATO
Patrick VIROT
Pascal DUCLOUX
Lionel LAVRAT
Cyril RENAULT
Jean Paul CARON
Romain MATHIEU

Délégués suppléants :

Claude GERARD
Nathalie VUARNET
Véronique CHARPENTIER
Juliette CHILLET
Thi Nhu Hao HUET
Nathalie REYNAUD
Bernard WALET
Elodie THORENS
Dominique DUCLOUX
Clotilde DE WATTEVILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la liste, et demande au maire de l'adresser à la DGFIP,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES




Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_048-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 05/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET	

2026/048 – Contribution de la commune au Budget du SIVU Messery/Nernier Les petits Crayons

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget de la commune voté prévoyait le versement d'une contribution au budget du SIVU d'un montant de 600 517,37 €.

Afin de pouvoir procéder au virement des crédits vers le SIVU (Budget 72200), il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant.

Après explications de M. Cyril PUECH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le versement d'une contribution au budget du SIVU Messery/Nernier « Les petits Crayons » d'un montant de 600 517.37 € prévu à l'article 65568 dépense de fonctionnement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	05/05/2026		

2026/049 – Usage du droit de préférence – commune parcelle boisée - pour acquérir la parcelle D 242 – LieuDit VERDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Forestier et notamment l'article L.331-24,

La commune a été informée (référence 52148/DN/MDU/SB) de la vente d'une parcelle boisée « nature de taillis » sur laquelle le droit de préférence pourrait s'appliquer. Cette parcelle cadastrée section D n°242 d'une surface de 07 a et 09 ca (709 m²) est située en bordure du chemin de Vetrau.

L'acquisition permettrait la sauvegarde de l'espace boisé, mais aussi la maîtrise d'un foncier permettant à Thonon Agglomération de réaliser des travaux de sécurisation et de renaturation des berges du ruisseau « des Dumonts » l'objectif étant que le ruisseau puisse être à termes remis au jour pour limiter le risque de sinistres et améliorer la circulation de l'eau. Le conseil municipal réuni le 29 janvier 2026 avait approuvé l'acquisition des parcelles des consorts RONFINI dans le même objectif et situées en aval. L'acte avec les consorts RONFINI devrait être signé dans les prochains mois.

L'acquisition de la parcelle D n°242 permettrait donc à la commune, d'être propriétaire de l'ensemble de la partie busée du ruisseau facilitant ensuite la réalisation des travaux par Thonon Agglomération, et permettant au mieux d'intervenir en cas de problématiques liées au busage.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_049-DE

L'acquisition de la parcelle cadastrée D 242, d'une contenance de 709 m², serait réalisée pour un prix de 7 500.00 €, soit environ 10.57 €/m². La parcelle est située en zone N du PLUI-HM.

Les conditions de cette acquisition seraient les suivantes :

- Entrée en jouissance le jour de la signature de l'acte authentique
- L'acquéreur supportera les éventuelles servitudes pouvant grever les bois.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous les impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- Il acquittera tous les frais de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présentés et représentés (18 voix pour, 1 abstention L. ~~LA~~ LAVRAT).

DECIDE de faire usage de son droit de préférence et d'acquérir la parcelle cadastrée D 242, d'une contenance de 709 m², pour un prix de 7 500.00 €, soit environ 10.57 €/m².

CHARGE le maire de notifier le notaire de l'usage de ce droit de préférence.

AUTORISE le maire à signer tout acte ou tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	05/05/2026		

2026/050 – Budget principal de la commune : approbation du tableau des subventions.

Après présentation de la proposition de la commission « Association et Évènementiel »,

Tennis Club de Messery	2 500,00 €
Basket Club Bas-Chablais	1 210,00 €
FC Léman presqu'île	2 150,00 €
C2NY	1500.00 €
Red Corsaire - Club Aéromodélisme	2 500,00 €
TAM	3 660,00 €
De Rives en Pages	2 000,00 €
Messery Rencontre	2 980,00 €
Comité départemental Handisport 74	300,00 €
Regards et Boules de Poils	400,00 €
Paniers relais	2 500,00 €
Association donneurs de sang du bas-chablais	600,00 €
Carcajou	500,00 €
2P 2R	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Douvaine	500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Douvaine	500,00 €
MJC Douvaine	2 260,00 €
Refuge de l'arthaz	2 500,00 €
M'Essert-rit	300,00 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_050-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés pouvant participer au vote (les conseillers municipaux présents ou ayant donné des procurations ne participent ni au débat ni au vote s'agissant de la subvention au profit de ou des associations dont ils sont membres : Cyril PUECH, Pascal DUCLOUX, Audrey PERIN),

DECIDE d'adopter le tableau des subventions joint à la présente délibération.

DECIDE de verser les subventions aux associations dont les montants apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Tennis Club de Messery	2 500,00 €
Basket Club Bas-Chablais	1 210,00 €
FC Léman presque île	2 150,00 €
C2NY	1500.00 €
Red Corsaire - Club Aéromodélisme	2 500,00 €
TAM	3 660,00 €
De Rives en Pages	2 000,00 €
Messery Rencontre	2 980,00 €
Comité départemental Handisport 74	300,00 €
Regards et Boules de Poils	400,00 €
Paniers relais	2 500,00 €
Association donneurs de sang du bas-chablais	600,00 €
Carcajou	500,00 €
2P 2R	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Douvaine	500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Douvaine	500,00 €
MJC Douvaine	2 260,00 €
Refuge de l'arthaz	2 500,00 €
M'Essert-rit	300,00 €

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u>	
		Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	05/05/2026	<u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET	

2026/051 – Désignation du référent nuisible (ambrosie, frelons, chenilles processionnaires).

Afin d'améliorer la lutte contre les espèces nuisibles, végétales ou animales (ambrosie, frelons, chenilles processionnaires), il est préconisé de désigner deux référents territoriaux (un élu et un membre du personnel).

Ces derniers sont susceptibles de travailler sur des thématiques comme la prévention, la remontée d'information, la surveillance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOMME : Laurent GUEPPE comme référent élu nuisible.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice : 19		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO	
Conseillers présents : 18			
Conseillers représentés : 1			
Suffrages exprimés : 19			
Nombre de procurations : 1			
Date de convocation : 05/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET	

2026/052 – Correspondant défense, sécurité routière, incendie et secours.

À la suite des élections municipales de ce mois de mars, il appartient à chaque commune de procéder à la désignation ou au renouvellement de trois interlocuteurs privilégiés : son « correspondant défense », son « référent sécurité routière » et son « correspondant incendie et secours ».

Après avoir pris connaissance du courrier de la préfète de Haute Savoie.

Le maire propose que :

- Lionel LAVRAT soit correspondant défense.
- Nathalie REYNAUD soit correspondante sécurité routière
- Pascal DUCLOUX soit correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONFIRME les propositions du Maire, à savoir que :

- Lionel LAVRAT soit correspondant défense.
- Nathalie REYNAUD soit correspondante sécurité routière.
- Pascal DUCLOUX soit correspondant incendie et secours.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery			
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.			
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO			
		Conseillers en exercice :	19	<u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS	
		Conseillers présents :	18		
		Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19				
Nombre de procurations :	1	<u>Absents non représenté :</u>			
Date de convocation :	05/05/2026	<u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET			

2026/053 – Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission de contrôle de la liste électorale doit être composée de 5 membres répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire.
- 2 conseillers appartenant à la liste minoritaire. Si l'un d'entre eux refuse, il devra le faire savoir par courrier. Dans ce cas, nous serons obligés d'opter pour un autre schéma de composition avec seulement 3 membres (dont un conseiller municipal et deux délégués désignés parmi les électeurs).
- 3 membres suppléants issus de la liste majoritaire.

Précision : Ne peuvent pas être membres : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE comme membres de la commission de contrôle de la liste électorale :

Thi Nhu Hao HUET	Philippe CHALABREYSSE	Elodie THORENS	Fabien GELATO	Charlène CORSETTI
------------------	-----------------------	----------------	---------------	-------------------

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_053-DE

DESIGNE comme membres suppléants de la commission de contrôle de la liste électorale :

Bernard WALET

Nathalie REYNAUD

Cyril PUECH


Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Thi Nhu Hao HUET

Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN – Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Laurent GUEPPE pouvoir Elodie THORENS</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Thi Nhu Hao HUET</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	1		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	05/05/2026		

2026/054 – Rectification du tableau des emplois/effectifs en vue de la présentation en CST préalable à son actualisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Il apparaît que le tableau des emplois/effectifs, mis à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi, ne comportait plus certains emplois pourtant non supprimés.

La suppression d'un emploi/effectif ne peut se faire qu'après avis du comité social territorial (CST).

Aussi, avant de fournir au CST, pour avis, la liste des emplois/effectifs à supprimer (notamment les agents transférés au SIVU), permettant ensuite de délibérer sur leur suppression, il est nécessaire de prendre une délibération avec le tableau rectifié.

Le tableau des emplois de la commune se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260512-DE_20260512_054-DE

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL	
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	Directeur général des services / emploi fonctionnel	TC	Non	9	Titulaire	7	2
	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	B	Secrétaire général de mairie	TC	Non		Titulaire		
	Rédacteur territorial	Rédacteur ppal de 2ème classe	B	Responsable Ressources Humaines	TC	Oui		Contractuel		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent chargé de l'urbanisme	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Finances et comptabilité	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent chargé de la communication, l'information et l'animation	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil Etat civil	30/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif ppal de 1er classe	C	Agent d'accueil de l'agence postale communale	25/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif ppal de 1er classe	C	Conseiller numérique	TC	Oui		Contractuel		
Culturelle	Adjoints du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	Bibliothécaire	20/35ème	Oui	2	Titulaire	2	0
	Adjoints du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	agent de bibliothèque et de ludothèques	35,5/35ème	Oui		Titulaire		
Police	Garde-Champêtre	Garde champêtre Chef	C	Garde champêtre	TC	Non	1	Titulaire	1	1
	Police	Chef de service de police municipal	B	Policier Municipal	TC	Non	1		0	
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	B	Responsable Services techniques et Bureau d'études	TC	Oui	7	Contractuel	6	1
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef d'équipe technique - Technicien de maintenance	TC	Oui				
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef d'équipe - Technicien espaces verts - Jardinier-paysagiste	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Technicien maintenance	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technicien espaces verts et voirie	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Agent polyvalent - conducteur d'engins	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent espaces verts	TC	Oui		Titulaire		

Postes transférés au SIVU Messery/Nernier - Les Petits Crayons										
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Responsable du SIVU	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent péricolaire et de restauration	20/35ème	Oui	8	Titulaire	8	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
Sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	ATSEM	28/35ème	Oui	4	Titulaire	4	0
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Titulaire		
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Titulaire		
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Contractuel		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'entamer les démarches auprès du Comité Social Territorial afin de supprimer les postes transférés au SIVU.

DECIDE de valider le tableau des emplois de la commune rectifié comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacant
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL	
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	Directeur général des services / emploi fonctionnel	TC	Non	9	Titulaire	7	2
	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	B	Secrétaire général de mairie	TC	Non		Titulaire		
	Rédacteur territorial	Rédacteur ppal de 2ème classe	B	Responsable Ressources Humaines	TC	Oui		Contractuel		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent chargé de l'urbanisme	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Finances et comptabilité	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent chargé de la communication, l'information et l'animation	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil Etat civil	30/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif ppal de 1er classe	C	Agent d'accueil de l'agence postale communale	25/35ème	Oui		Titulaire		
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif ppal de 1er classe	C	Consellier numérique	TC	Oui	Contractuel				
Culturelle	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	Bibliothécaire	20/35ème	Oui	2	Titulaire	2	0
	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	agent de bibliothèque et de ludothèques	35,5/35ème	Oui		Titulaire		
Police	Garde-Champêtre	Garde champêtre Chef	C	Garde champêtre	TC	Non	1	Titulaire	1	1
	Police	Chef de service de police municipal	B	Policier Municipal	TC	Non	1		0	
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	B	Responsable Services techniques et Bureau d'études	TC	Oui	7	Contractuel	6	1
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef d'équipe technique - Technicien de maintenance	TC	Oui				
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef d'équipe - Technicien espaces verts - jardinier-paysagiste	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Technicien maintenance	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technicien espaces verts et voirie	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Agent polyvalent - conducteur d'engins	TC	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent espaces verts	TC	Oui		Titulaire		

Postes transférés au SIVU Messery/Nernier - Les Petits Crayons										
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	Responsable du SIVU	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent péricolaire et de restauration	20/35ème	Oui	8	Titulaire	8	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Titulaire		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C		20/35ème	Oui		Contractuel		
Sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	ATSEM	28/35ème	Oui	4	Titulaire	4	0
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Titulaire		
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Titulaire		
	Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C		TC	Oui		Contractuel		

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
 Thi Nhu Hao HUET



Le Maire
 Frédéric RODRIGUES

